



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prix unique du livre dans les Pays des Océans : rupture de l'égalité culturelle

Question écrite n° 12468

## Texte de la question

Mme Béatrice Bellay appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la persistance d'une profonde inégalité d'accès au livre dans les territoires d'outre-mer. De fait, si la loi n° 81-766 du 10 Août 1981, dite « loi Lang » instaure le système du prix unique du livre en France, son article 10 autorise des dérogations tarifaires pour les territoires ultra-marins afin de compenser les frais d'approche. En Martinique, un livre coûte en moyenne 15 à 25 % plus cher qu'en métropole, créant une barrière financière majeure pour les lecteurs ultra marins. Cette disparité tarifaire entre en contradiction directe avec l'esprit de la loi de 1981, par laquelle Jack Lang entendait faire du livre un bien culturel de première nécessité, accessible à chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence. Ce qui devait être un outil de cohésion nationale devient, dans les Pays des océans dits d'outre-mer, un marqueur de l'isolement géographique et, malheureusement, une entrave à l'accès au savoir, à la littérature et à la poésie. Cette injustice est d'autant plus frappante lorsqu'elle concerne les auteurs issus de ces mêmes territoires. Aimé Césaire, Maryse Condé, Raphaël Confiant, Patrick Chamoiseau, pour ne citer qu'eux, leur talent et leurs histoires subissent injustement ces prix élevés. Plus récemment, le dernier recueil de l'autrice martiniquaise Gaël Octavia, lauréate du Prix Goncourt de la Nouvelle 2025, subit ces mêmes hausses de prix sur sa terre d'origine. Il est paradoxal que des figures du rayonnement littéraire des Pays des océans dits d'outre-mer soient moins accessibles financièrement à ses propres concitoyens qu'aux lecteurs de l'Hexagone. Ce surcoût engendre de surcroît une rupture de continuité territoriale et fragilise les librairies indépendantes qui peinent, souvent, à être attractives et suffisamment rentables. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir indiquer si le Gouvernement envisage une révision des dispositifs de compensation des frais de transport pour les biens culturels afin de garantir un prix du livre réellement unique sur l'ensemble du territoire de la République.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Béatrice Bellay](#)

**Circonscription :** Martinique (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12468

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Culture

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2026](#), page 527